



Montréal, le 23 avril 2009

Communiqué pour affichage

À : Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

De : Stéphane Lemaire, président national

Objet : Régime de retraite (RAPSCQ)

Mesdames,
Messieurs,

Lors du congrès 2008 et des conseils syndicaux du 2 et 3 avril 2008. Nous avons discuté de l'historique de notre régime de retraite avec vos délégués, nous avons en main la dernière véritable évaluation actuarielle (1997) et l'évaluation du gouvernement aux fins des états financiers (2001), nous avons donc fait état des façons dont notre régime a été négocié dans le passé en fonction des surplus accumulés.

Nous sommes en demande depuis cette époque afin que le Conseil du trésor nous fournisse des évaluations actuarielles annuellement. Nous déplorons depuis longtemps le laxisme dont fait preuve le gouvernement dans la production de ceux-ci.

Nos actuaires ont tout de même fait l'analyse de l'état de notre régime en fonction de plusieurs données. Cependant, les règles comptables en matière de reddition de compte changent constamment au gouvernement. Il va sans dire que cela rend leurs tâches relativement complexes et ardues.

Aux mois de mars et avril, trois rencontres officielles ont eu lieu avec le gouvernement et autant de prérencontres de préparation.

Les négociateurs patronaux ont tenté, dans un premier temps, de nous démontrer que la part employée de notre cotisation fixée à 4 % serait le fruit d'une espèce de bonne fortune ou d'une chance exceptionnelle qui nous est tombé dessus. Cette appréciation étant fondée sur une comparaison avec d'autres régimes de retraite et dont la cotisation employée oscille autour de 8 % à l'heure actuelle.

Or, il n'en est rien. Il n'existe aucun doute dans notre esprit que nos taux de cotisation sont le reflet de notre bonne gérance du régime au cours des années. Chaque régime étant très différent l'un de l'autre, sa gestion également, l'exercice de comparaison nous semble assez périlleux dans les circonstances.

Nous avons donc fait les démonstrations qui s'imposaient en utilisant l'historique de notre régime. Nous croyons que cela nous place dans une bonne position de négociation pour la suite.

L'état de nos discussions sera à l'ordre du jour encore une fois au prochain conseil syndical, nous tenterons d'ici là de produire un numéro du journal L'Horizon dédié à ce sujet

Syndicat des agents de la paix en
services correctionnels du Québec,

Stéphane Lemaire
Président national

SL/hd